

SPIE Facilities Négociations Annuelles Obligatoires 2022 Application 2023

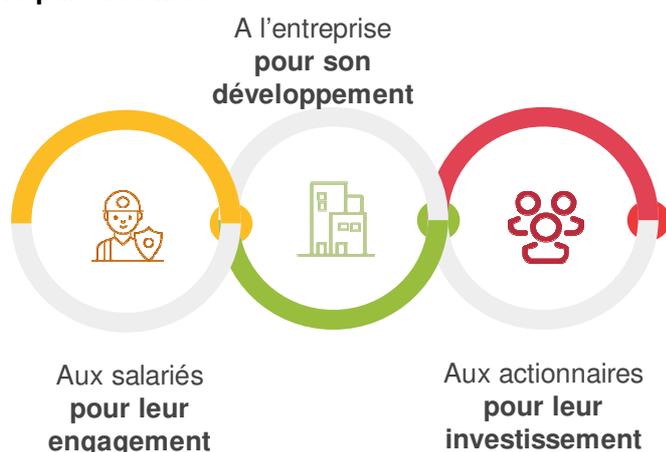
Nos demandes de négociation ont pour but de :



- Fidéliser le personnel SPIE Facilities,
- Préserver le pouvoir d'achat des salariés,
- Améliorer son quotidien et la qualité de vie au travail,
- Attirer et recruter de nouveaux salariés,

Un juste partage des richesses de l'entreprise nous semble essentiel !

Une part destinée :



Cette politique se justifie par les bons résultats affichés par le groupe SPIE

Constat :

- ✓ **Turnover** toujours trop *important*,
- ✓ **Difficultés de recrutement** : de nombreux postes sont ouverts, les absences souvent *compensées par les salariés présents*,
- ✓ **Niveaux de salaires supérieurs accordés aux nouvelles recrues** par rapport *aux salariés plus anciens et fidèles à l'entreprise*,
- ✓ **Erosion du pouvoir d'achat liée à l'inflation**

⇒ **Cette situation entraine une désorganisation opérationnelle et un déséquilibre salarial au sein des équipes**



Frustration



Sentiment d'injustice

Découragement

Nos Demandes

Salaires :

Compte tenu du contexte et malgré la hausse de salaire de 50€ brut accordée par le groupe aux salariés en 2022, nous demandons une augmentation supplémentaire de 8 %

Répartie comme suit :

- 4% en augmentation générale
- 4% en augmentation individuelle

Ancienneté et Fidélisation:

Revalorisation : « Primes d'ancienneté actuelles »

- 10 ans → 280 €
- 15 ans → 430 €
- 20 ans → 540 €
- 25 ans → 650 €
- 30 ans → 800 €
- 35 ans → 900 €
- 40 ans → 970 €

EXISTANT

Mise en place de primes de d'ancienneté intermédiaires

- 5 ans → 150 €
- 7 ans → 200 €
- 12 ans → 300 €
- 17 ans → 450 €
- 22 ans → 580 €
- 27 ans → 720 €
- 32 ans → 850 €
- 37 ans → 950 €
- 42 ans → 1000 €

NOUVEAU

Conditions de travail :

- **Revaloriser la prime d'astreinte ;**
- **Elargir l'attribution de la prime sur objectifs aux techniciens ;**
- **Accorder au personnel sédentaire ne bénéficiant pas d'un véhicule de service ou de fonction, une indemnité de transport ;**
- **Etablir une « Prime Verte » à ceux qui utilisent leur vélo pour se rendre de façon régulière sur leur lieu de travail ;**
- **Revaloriser la valeur du ticket restaurant ;**
- **Reprise des négociations concernant les indemnités de déplacements IPD et IGD – des accords : travail de nuit et temps de travail ;**
- **Poursuite des négociations concernant l'accord escalade managériale et la charte déconnexion.**